

LE SICECO EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Jacques Jacquenet, Président du Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO) s'est rendu au Bourget à l'occasion de la COP21 afin de signer une convention financière avec Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette convention permettra au SICECO de recevoir des fonds au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » pour le financement d'un poste dédié en partie à l'accompagnement de la communauté de communes de Bligny sur Ouche, lauréate de l'appel à projets national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Cette signature s'est tenue en présence de Daniel Barbier, Président de la communauté de communes de Bligny sur Ouche et de la Caisse des dépôts.

Accompagner les territoires à énergie positive

Acteur incontournable de l'énergie en Côte-d'Or, le SICECO, dans le cadre de ses missions, accompagne, depuis 2012, les communautés de communes de Nuits Saint Georges et de Bligny sur Ouche dans la démarche « Territoire à énergie positive » (TEPos), coordonnée par l'ADEME et la région Bourgogne. Il leur fait bénéficier de ses compétences et de son savoir-faire en matière énergétique.

Aller plus loin avec les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Le 9 février 2015, la communauté de communes de Bligny sur Ouche, ainsi que tous les autres territoires TEPoS bourguignons, sont désignés lauréats de l'appel à projets national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » coordonné par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Pour le territoire de Bligny sur Ouche, une des actions mises en œuvre consiste à sensibiliser et accompagner les collectivités dans leur démarche de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux et communautaires et de développement des énergies renouvelables.

Sur ce territoire, le SICECO propose de mettre à disposition, pour partie, un de ses agents afin de réaliser un état des lieux technique et énergétique du patrimoine public ainsi qu'un pré-diagnostic énergétique des bâtiments les plus consommateurs. Les communes seront accompagnées ensuite pour la programmation des travaux de rénovation énergétique et de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Une action éligible au fonds de financement de la transition énergétique

L'appel à projets pour mobiliser des territoires à énergie positive pour la croissance verte a été lancé afin d'encourager les actions concrètes pouvant contribuer à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie, développer les énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes, sources de création d'emplois.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est mis en place et contribue notamment à financer les territoires lauréats.

L'action du SICECO étant éligible à ce fonds, Jacques Jacquenet, Président, s'est rendu au Bourget à l'occasion de la COP 21 afin de signer une convention financière avec la Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal, en présence de Daniel Barbier, Président de la communauté de communes de Bligny sur Ouche et de la Caisse des dépôts, chargée de la gestion de l'enveloppe. Cette convention permet de prendre en charge une partie du poste mis à disposition par le SICECO.

Le SICECO, en faveur de la transition énergétique

Réseaux intelligents, maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables, pilotage de la consommation, véhicules propres, etc. , le SICECO exerce de nombreux métiers qui favorisent la transition énergétique tout en garantissant l'équilibre des territoires, dans une double logique de réseaux : réseaux de compétences mutualisées au service de l'intérêt général, réseaux physiques pour acheminer l'énergie en tout point du territoire et optimiser la relation producteur / consommateur.



Daniel Barbier, Président de la Communauté de communes de Bligny sur Ouche et Jacques Jacquenet, Président du SICECO, lors de la signature à la COP 21
© Laurent Mignaux - MEDDE

Contact presse : Nathalie BLANC - 03 80 50 85 09 / 06 73 49 96 18 - nblanc@siceco.fr

Créé en 1947, le SICECO regroupe 665 communes de Côte-d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les communes adhérentes ont le choix de donner au SICECO la compétence pour s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie.